



## REPORTAGE

# LA FRECEM ET SES ASSOCIATIONS: LE GGMB

Texte : Nathalie Bocherens, FRECEM – Photos : gGmb, collection Duret et IDB

**Afin de mettre à l'honneur les différents cantons composant la FRECEM, des articles paraissent sur chacune des sept associations romandes, en complément de la présentation des Présidents cantonaux participant au comité directeur. Placés sous le signe de la diversité mais aussi de l'unité, ces textes permettent de découvrir l'histoire, l'organisation et les activités de l'ACM, l'AFMEC, l'AJMCE, l'ANM, l'AVEMEC, du gGmb et du Groupe Bois (FVE). En février, nous vous présentons le Groupement genevois des métiers du bois gGmb.**

## L'historique en quelques dates

La Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente et de menuiserie du canton de Genève, première appellation du gGmb, est créée le 23 novembre 1890. Elle a pour objectif de défendre les intérêts du patronat suite aux premières grèves des ouvriers, de répondre aux attentes des ouvriers jugées légitimes, de soutenir les entreprises, de régler les litiges au sein de la branche et de concentrer les forces du secteur lors de chantiers importants. Selon les informations découvertes dans les archives, l'association a changé trois fois de noms durant son histoire : le 18 janvier 1924, l'assemblée de la Chambre Syndicale vote le changement de dénomination de l'association, elle devient la Chambre syndicale des maîtres ébénistes et fabricants de meubles du canton de Genève. Puis, en 1990, le nom plus moderne de Chambre syndicale des métiers du bois est choisi. Il sera modifié au début des années 2000 pour le nom actuel de Groupement genevois des métiers du bois (Ndlr. Ce dernier nom est repris dans la suite de cet article pour plus de clarté).

### CHAMBRE SYNDICALE

DES  
ENTREPRENEURS DE CHARPENTE, MENUISERIE ET PARQUETERIE  
DU CANTON DE GENÈVE  
Fondée le 23 Novembre 1890.

#### Formation et objet

##### ARTICLE PREMIER

Les industriels, sociétés ou associations, s'occupant de charpente, menuiserie et parqueterie, établis dans le Canton de Genève, qui adhèrent aux présents statuts forment entre eux une association qui prend pour titre *Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente, menuiserie et parqueterie du canton de Genève*.  
Sa durée est illimitée.

##### ARTICLE 2

Le siège de la Société est à Genève.

##### ARTICLE 3

La Chambre syndicale a pour but :  
a. De développer et consolider entre ses membres, les sentiments de bonne confraternité et de solidarité.  
b. De défendre les intérêts moraux et matériels de leur profession.

↑ Statuts du gGmb de 1911



## 128 ans de relations patronat-syndicat et d'aléas économiques

Les négociations et les confrontations avec les syndicats sont au coeur de l'histoire du gGmb depuis sa création. Les archives de l'IDB en font état dès la première année de sa parution en 1920. Durant cette période, les tensions sont vives : les ouvriers syndiqués s'organisent (ils fonderont la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment FOBB le 1<sup>er</sup> juillet 1922) et font pression sur leurs collègues non-syndiqués. Des incidents ont lieu sur les chantiers. En réaction, le patronat décide de fermer les chantiers pendant onze semaines. Une séance de conciliation a lieu la même année afin de détendre les relations. L'accord prévoit un salaire horaire fixé à Fr. 1.70, trois jours de congé annuels avec augmentation progressive à 10 jours après 20 ans de travail. Le patronat obtient le droit d'engager des ouvriers non syndiqués.

Les relations ne s'apaisent pas pour autant durant les années 1930. Les grèves et les interventions sur les chantiers se multiplient. En novembre 1932, une manifestation ouvrière à Plainpalais dégénère. L'intervention de l'armée fera 13 morts et 65 blessés. Cet événement marque les membres du patronat comme des syndicats. Un nouveau consensus est trouvé, qui fait passer le travail hebdomadaire des ouvriers de 59 à 48 heures. Toujours en 1932, le gGmb rejoint la Caisse de chômage de la FRM qui compte déjà les cantons de Vaud, Valais et Neuchâtel.

Dès 1934 le canton de Genève reconnaît les contrats collectifs. Chaque ouvrier reçoit un carnet de travail indiquant ses capacités et ses références. Un an plus tard, plusieurs conventions sont dénoncées par l'union patronale. La Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB) et l'Union des syndicats du canton de Genève se regroupent (USCG). Une nouvelle période de tension débute alors, marquée par des grèves. Il faut attendre 1938

pour que les menuisiers genevois signent leur première convention collective.

Durant les années 1940, le plan Wahlen oblige les entreprises dotées de plus de deux hectares à participer à l'extension des cultures. Les restrictions en matériaux et en énergie impliquent une raréfaction des projets de construction. Néanmoins, la fabrication des baraques militaires destinées à l'armée suisse, ainsi que des caisses à munitions offrent du travail aux membres du gGmb. Des abris antiaériens et des abris de secours sont également construits. Les marchés publics permettent d'assurer la survie des métiers du bois en réalisant des projets de grande envergure, tels que le Pont de la Jonction (reliant la Gare de Cornavin aux ports francs des Acacias et à la gare de triage de La Praille) et l'agrandissement de l'aéroport de Genève. A noter aussi que 1940 permet la fondation de la Caisse interprofessionnelle d'allocation aux mobilisés CIAM. Elle sera transformée en caisse AVS en 1948, après entrée en vigueur de la loi sur l'Assurance vieillesse et survivants.

Pour les ouvriers, une carte professionnelle est introduite à Genève dès 1944, les entreprises ne peuvent alors engager que des personnes au bénéfice de cette carte. Cette mesure fait suite à la création de la Commission paritaire en 1943 et à la signature d'un nouveau contrat collectif. Les années d'après-guerre sont marquées par le développement de constructions à un rythme industriel. Les maîtres d'état peinent à suivre les cadences imposées par la pose d'éléments préfabriqués et manquent de main d'oeuvre pour répondre à la demande. Dès 1948, l'Office cantonal de placement attribue des contingents d'ouvriers étrangers, saisonniers et frontaliers, pour compenser le manque d'effectifs locaux. La même année, les associations patronales genevoises (excepté l'ACM) s'associent. Les revendications seront dès lors gérées par la Fédération genevoise des métiers du



## bâtiment FMB.

En 1956, les salariés obtiennent de nouvelles revendications : 12 jours de vacances après avoir été employé pendant un an dans la même entreprise, 15 jours après 10 ans ou 40 ans d'âge et 18 jours après 15 ans ou 45 ans d'âge. La décennie suivante, le gGmb participe à la création de la Caisse inter-entreprises de prévoyance professionnelle CIEPP (deuxième pilier) en 1961. Dix ans plus tard est fondée la Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction CPPIC, qui assure les risques d'invalidité et de décès, verse des prestations de retraite, de sortie, d'accession à la propriété et diverses prestations en cas de divorce.

Dès 2000, les mesures d'encouragement à la rénovation permettent aux entreprises de reprendre de l'activité après l'effondrement de plus de 25% du marché du travail dans les années 1990. En ce début du XXIe s. les accords bilatéraux sont au coeur des discussions. S'ils ont offert des opportunités, ils ont également renforcé la pression de la concurrence étrangère. D'autre part, les coûts et salaires genevois élevés engendrent une concurrence des entreprises issues d'autres

cantons mais actives à Genève. Pour les travailleurs, plusieurs mesures en lien avec la sécurité sont mises en place par le gGmb. En 2006, une nouvelle société, la Fair 4 Safety SA (F4S), est créée pour permettre de respecter les directives de sécurité au travail (MSST). Les premiers cours sont organisés l'année suivante pour les patrons. En 2008, le comité gGmb décide d'équiper les travailleurs d'un set de protection individuel par le biais d'un fournisseur, avec une subvention de l'association. Grâce à un suivi adéquat des cas de maladie, les coûts inhérents à la perte de gain sont diminués (baisse de 0,6% des cotisations). Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les membres gGmb sont affiliés à une assurance semi-privée pour les accidents professionnels et non professionnels, ainsi que les maladies professionnelles.

Durant les dernières années, les membres du gGmb et les syndicats, par le biais de la Commission paritaire des métiers du bâtiment second oeuvre Genève CPSO, travaillent conjointement pour assurer le respect de la convention collective du second oeuvre et lutter contre le dumping salarial et le travail au noir, qui touchent particulièrement le canton. La CPSO procède à de nombreux contrôles



*Les experts et candidats de la 14<sup>me</sup> session du 1<sup>er</sup>-9 juin, à Genève.*



- ↑ Examens de maîtrise fédérale menuisiers/ébénistes à Genève (experts et candidats) en 1948
- ↑ Centre professionnel de Lancy en 1975
- ↓ Article technique rédigé par un membre genevois dans l'IDB en 1976

— 49 —

La fabrication officielle des meubles par les usines, dirigée uniquement pour le luxe, n'a pas encore fait disparaître le vrai ébéniste qui sait son métier, qui le pratique. Malgré que son activité soit parfois compromise, il maintient haut le renom de son travail artisanal. Il a de nombreuses possibilités des plus variées pour servir ses clients: il étudie, combine, tout sur mesure, des meubles uniques. Il en joint soigneusement la fabrication à la boutique, assurance de l'authenticité de la provenance. Dans le canton de Neuchâtel, il y en a encore de ces vrais ébénistes et les quelques spécimens reproduits ci-contre sont sortie d'un de ces ateliers.

Fig. 14. Grand bureau du 17<sup>me</sup> siècle Louis XV en marqueterie de bois de rose sur fond polichrome, dessus décoré et vitre garnie, bureau au bureau de maître.

Fig. 16. Buffet de style Louis XV en noyer, avec ses sculptures soignées dans le massif, avec des panneaux au jeu géométrique.

Fig. 17. Grande armoire de style Louis XV, en noyer avec ébène en garniture de marqueterie, partie inférieure de bois en laque, haute armoire avec portes ouvertes et à vitres. Aménagement intérieur pour bijoux et bijoux.

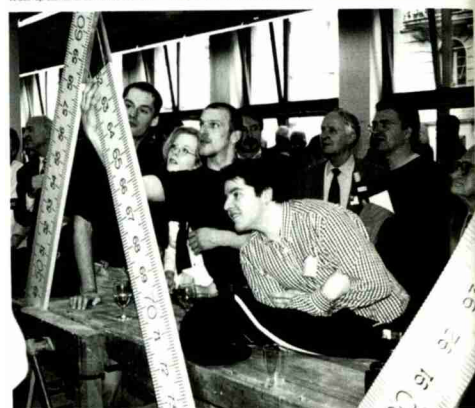
Fig. 18. Bureau du 17<sup>me</sup> siècle Louis XV en marqueterie de bois de rose, bois et polichrome dans l'ensemble, bureau au jeu de bois. Au centre de l'habitat, un meuble, meuble d'art de menuiserie et de sculpture, remarquable.

Ces quelques illustrations et brefs commentaires donnent seulement un aperçu de l'activité de l'artisan menuisier du bois.

Les maîtres de l'ébénisterie, les artisans, les architectes font confiance au bois en l'utilisant largement dans leurs réalisations et les artisans se flattent, à leur tour, de mettre en évidence tout leur art et amour du métier permettant d'apprécier la haute valeur de leur travail et les diverses possibilités d'application de ce matériau toujours vivant.

C. F. NICOLET  
Maître menuisier diplômé M.F.  
Conseiller technique pour l'industrie de bois





### Avenant statutaire

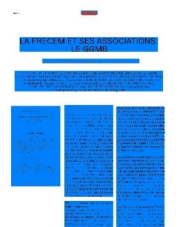
La Chambre syndicale genevoise des métiers du bois a fait sa demande d'adhésion à la FRM, ce qui a été accepté par le conseil d'administration. Un avenant statutaire a été rédigé, lequel est accepté par l'assemblée.

- ↗ Organisation d'un stand de Lignum lors de la Foire de Geneve 1995
- ↑ 100e anniversaire de l'École des arts et métiers de Geneve (CEPTA) en 1999
- ↑ Annonce de l'adhésion du gGmb à la FRM dans l'IDB (rapport de l'Assemblée pour l'année 2000)

sur les chantiers, ainsi qu'à des contrôles administratifs et comptables.

### L'ACM et la FRM/FRECEM

Suite à un différend au sujet de l'adjudication de bâtiments préfabriqués pour l'armée en 1946, certains membres quittent le gGmb et forment l'Association genevoise des entrepreneurs de charpente-menuiserie et parqueterie ACM. L'année suivante, en 1947, l'ACM rejoint la FRM, ce que regrette le Président d'alors du gGmb, contestant à l'ACM la compétence de représenter les intérêts des membres genevois. La coexistence des deux associations dans le canton de Genève s'avère parfois difficile, en particulier dans le cadre des négociations pour les conventions collectives. L'ACM reste, pendant plus de 50 ans, la seule représentation genevoise au sein de la Fédération romande. Le gGmb disparaît alors des articles de l'IDB et des archives de la Fédération. Avec les années, les relations s'apaisent et la collaboration s'intensifie entre les deux associations cantonales. Il faut néanmoins attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour que le gGmb adhère officiellement à la FRM, après votation de l'assemblée du 12 mai 2000. Par réciprocité, l'ACM devient alors membre de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment FMB. Depuis lors, le gGmb fait partie intégrante de la FRECEM et participe à son Comité directeur, où le Président et le Secrétaire gGmb représentent les intérêts du canton de Genève, au même titre que leurs homologues de l'ACM.



### La formation professionnelle genevoise

Au cours de son histoire, le gGmb a également participé à la mise en place des différents cursus de formation dans les métiers du bois. Citons en premier lieu l'Office de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans de Genève (OGCM), créé en 1938 et qui offre aujourd'hui encore sa garantie sous la forme d'un cautionnement solidaire aux professionnels du canton. Selon les informations de l'IDB, la maîtrise est mise en place dans le canton en 1943, l'objectif étant de favoriser l'attribution des soumissions aux professionnels les mieux formés. Le brevet sera instauré dans les années 1960 et la formation post CFC de « Technicien du bois ET » en 1982.

En 1965, la formation professionnelle est appuyée par le Département du commerce, de l'industrie et du travail et par le Département de l'instruction publique, qui donnent des cours d'orientation toutes les semaines, organisent des visites d'entreprises et d'usines et proposent des stages de plusieurs jours en entreprise.

L'Union Genevoise de la Maîtrise des métiers du Bois UGMB est créée le 25 mars 1965 dans l'objectif de contribuer à la mise en valeur du diplôme fédéral de maîtrise et d'œuvrer pour la défense des intérêts des professions qu'elle représente. Elle s'attachera au développement de la qualité des prestations professionnelles des praticiens du bois. A l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire en 2014, elle a organisé un concours pour les apprentis des métiers du bois genevois.

On peut aussi relever la construction du Centre professionnel à Lancy, qui débute le 1<sup>er</sup> avril 1969 et s'achève en 1973. Il regroupe initialement le CEPIA et l'ETM qui fusionnent pour former un seul établissement, le Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal CEPTA. Aujourd'hui, le site se compose du Centre de formation professionnelle

construction (CFPC) et du Centre de formation professionnelle technique (CFPT).

Le gGmb participe également à La Cité des métiers dès ses premières éditions. Salon d'orientation professionnelle et de présentation des métiers et formation, la Cité des métiers se déroule dans le site de Palexpo tous les trois ans. Lors de sa deuxième édition en 2006, le gGmb organise, conjointement avec l'ACM, les championnats romands des apprentis. Les membres gGmb sont aussi mis à contribution durant le salon pour renseigner et informer les visiteurs lors de l'édition 2009. En novembre 2018, les deux associations proposent avec l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers ULAM, deux concours, ainsi qu'un stand de présentation des métiers du bois.

Aujourd'hui, le gGmb soutient plus de 30 entreprises formatrices. Il prend en charge l'écolage et les frais d'examen des employés membres qui suivent un cursus de contre-maître ou de maîtrise.

### La structure et les activités du gGmb

Les organes du gGmb comprennent :

- Une Assemblée générale (composée des membres gGmb), organe suprême de l'association, elle procède aux élections et aux votations statutaires
- Un Comité, organe exécutif qui se compose de 8 à 12 membres élus par l'Assemblée pour deux ans
- Un Bureau, qui regroupe le Président, le Vice-président, le Trésorier et le Secrétaire permanent. Il est en charge de la gestion des affaires courantes et administratives. Il suit les questions de nature à intéresser la profession. Il est également chargé de la représentation du gGmb à l'égard des tiers.
- Deux vérificateurs des comptes et d'éventuelles commissions créées temporairement pour traiter de sujets

spécifiques.

**Le Comité se compose actuellement de:**

Président: DURET François

Membres:

DARD Didier

DARNAUGUILHEM Bernard

De SENARCLENS Audrey

DEGAUDENZI Bernard

FAVRE Christophe

FRATERNALI Claude

HILTPOLD Serge

HUBMANN Eric

JEMMELY René

NUNEZ Fernando

RAVAGNANI Thierry

Secrétaire patronale: BLOCH Nathalie

Le gGmb rassemble actuellement 62 entreprises occupant plus de 439 personnes (charpentiers, menuisiers, ébénistes, restaurateurs d'art, tourneurs, sculpteurs, cadres techniques et administratifs). L'association n'est pas organisée en sections (géographiques) et les entreprises bois genevoises sont libres de choisir d'adhérer au gGmb ou à l'ACM.

Le but premier du gGmb est de sauvegarder les intérêts communs et généraux des entreprises de l'industrie du bois du canton



1 Organisation de la première assemblée FRM par le gGmb en 2005



Tro vainqueur (de gauche à droite) Bruno Zindel, Prisco Egli et Robert Udriot



Halle Palexpo où se sont déroulés les championnats.



Experts lors de l'analyse des tâches.

- › Organisation des concours des métiers par le gGmb à Palexpo en 2013

de Genève. L'association apporte son soutien dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnel. Elle offre une assistance juridique en matière du droit du travail et participe aux négociations de la convention collective ainsi que des assurances sociales. Elle lutte contre les excès de la concurrence et le travail au noir. Elle met à disposition de ses membres une assurance RC-parapluie et une solution de branche pour la sécurité au travail. Enfin, elle organise également des conférences, colloques et expositions qui visent à promouvoir les métiers du bois et à créer des liens de fraternité entre ses membres.

### Le gGmb et son canton

L'histoire du gGmb est liée à la Fédération des entreprises romandes FER Genève, anciennement Fédération genevoise des corporations, permettant d'associer les travailleurs et les patrons. Son but initial était la défense des métiers et la promotion d'une autre vision

que celle de la lutte des classes. A la base, la Fédération genevoise des corporations regroupait cinq associations patronales et les syndicats chrétiens-sociaux (1931). Cette organisation bilatérale ne survivra pas à la seconde guerre mondiale (1946), où seules les organisations patronales poursuivent les activités sous le nom de Fédération des syndicats patronaux. Celle-ci prendra le nom actuel de Fédération des entreprises romandes FER en 2013.

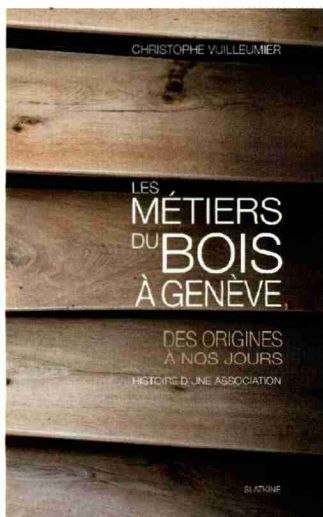
La FER Genève gère le secrétariat du gGmb depuis ses locaux sis à la Rue Saint-Jean, édifiés par ses soins entre 1963 et 1966. Le gGmb est membre actif collectif de la FER Genève, à savoir que le groupement conserve son autonomie pour la défense de ses intérêts et sa gestion interne, mais a choisi de faire appel aux prestations de la FER pour son administration. Le gGmb est représenté au sein de l'Assemblée générale de la FER Genève par le biais de son Président.





↑ Ensemble des membres du gGmb lors de la fête des 125 ans du groupement

- Organisation de l'assemblée des 100 ans de la FRECEM par le gGmb à l'aéroport de Genève
- ✓ Livre commémoratif du gGmb à l'occasion de ses 125 ans en 2015





↑ Locaux actuels de la FER et du secrétariat gGmbH

La FER Genève permet de regrouper les forces des associations professionnelles du canton, qui sont plus de 80 à en faire partie. Elle propose également de nombreux services à ses membres (secrétariats d'associations, droit du travail, négociation collective, formation professionnelle, santé et sécurité au travail, salaires, sécurité sociale), permet de créer des liens entre les différents corps de métiers et de conserver une vision globale sur l'évolution économique et sociale du canton de Genève.

Si la FER Genève exerce un rôle essentiellement administratif et organisationnel, la Fédération genevoise des métiers du bâtiment FMB, dont le gGmbH est également membre, joue un rôle politique de lobbying au sein du canton. La FMB est l'organisation faitière de l'industrie genevoise de la construction et

regroupe 17 associations professionnelles. La FMB assure la défense des intérêts des métiers du bâtiment en siégeant dans différentes commissions officielles et conseils, ainsi qu'en étant en contact direct avec l'administration cantonale. Elle joue également le rôle de porte-parole vis-à-vis des médias et journalistes.

Au sein du canton de Genève, le gGmbH est également membre, avec l'ACM, de Lignum Genève. Son Président et sa Secrétaire patronale siègent au comité Lignum et les membres gGmbH y sont affiliés. Lignum Genève permet de rassembler l'ensemble des protagonistes de la filière bois du canton et de promouvoir l'utilisation de ce matériau et le développement de ses nouvelles applications à Genève.



- ✓ Salutations du Président François Duret lors de l'assemblée FRECCEM de 2017



### La Secrétaire du gGmb Nathalie Bloch et son prédécesseur Alain Meylan



Nathalie Bloch

*Vous êtes la nouvelle secrétaire patronale du gGmb. Pour quelles raisons avez-vous choisi de reprendre cette fonction en juillet 2018 ?*

On m'a proposé de reprendre le secrétariat du pôle du second-oeuvre géré à la FER-Ge-

nève en succession d'Alain Meylan, ce que j'ai accepté. J'étais en charge de différents secrétariats depuis 12 ans à la FER - Genève, soit : l'association des quincailliers suisses, section de Genève; SpedlogswissRomandie (transitaires); l'association pour la sécurité du travail dans les métiers de la construction; JardinSuisse - Genève (paysagistes); la commission paritaire genevoise des métiers du second oeuvre (CPSO) et la commission paritaire professionnelle genevoise du nettoyage. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, je suis la secrétaire patronale du gGmb et également de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Gypserie-peinture et décoration du canton de Genève (GPG); de l'Association genevoise des maîtres vitriers, miroitiers, encadreur et storistes (AMV); de l'Association genevoise des décorateurs d'intérieur et courtpointières (AGDI); de l'Association genevoise des entreprises de revêtements d'intérieurs (AGERI); de





l'Association genevoise de toitures et façades (AGTF) et de l'Union genevoise des marbriers (UGM).

C'est l'occasion de relever de nouveaux défis pour une corporation qui ne m'est pas totalement inconnue. En effet, avant de rejoindre la FER-Genève en 2006, j'avais travaillé pendant 6 ans comme juriste au secrétariat de la métallurgie du bâtiment à Genève. J'ai ensuite repris le secrétariat de la CPSO pendant 12 ans. J'ai découvert le monde des associations professionnelles dans ce cadre et les problématiques propres aux métiers du bâtiment que sont notamment la concurrence étrangère, la concurrence déloyale, le travail au noir, les marchés publics et l'application et la négociation de CCT. Ma formation de juriste me permet d'apporter une analyse pointue et technique de ces problématiques. Elle me permet aussi un regard ciblé sur le cadre législatif lié aux activités des entreprises, qui va des marchés publics au droit du travail. Ainsi, je peux assister au mieux le gGmb, afin de promouvoir et défendre de bonnes conditions cadres.

*En quoi consistent vos tâches actuelles ?*

Mes tâches actuelles diffèrent, somme toute, peu de mes précédentes tâches, en tout cas en ce qui concerne les secrétariats d'associations patronales. En effet, un secrétaire patronal organise les comités et les assemblées générales, assure le suivi des décisions, assiste les membres des associations en matière de droit du travail et des contrats et conseille les associations dans le cadre des négociations de conventions collectives, d'autres accords éventuels et de discussions avec les autorités. Le secrétaire patronal est également amené à participer au bon fonctionnement de la formation professionnelle du secteur concerné.

Les principales différences se situent au

niveau des personnes qui composent les comités et des préoccupations spécifiques à chaque corporation. Cela étant, je dois dire qu'outre les problématiques liées aux normes propres aux professions du bois, les préoccupations du gGmb m'étaient globalement connues suite à mon parcours, notamment au sein de la CPSO. Par contre, je découvre les interrelations entre le gGmb et l'association faitière, la FRECEM, ainsi que LIGNUM. Le métier de secrétaire patronal permet de découvrir des professions et celles du bois sont passionnantes. Le métier de secrétaire patronal permet aussi de rencontrer et découvrir une multitude de personnes. C'est une aventure humaine palpitante.

*Votre expérience au sein de la CPSO est-elle un plus pour cette fonction ?*

Il est certain que d'avoir été la secrétaire de la CPSO pendant 12 ans est un plus. Connaître la CCT-SOR, la CPP-SOR, et savoir comment fonctionne le partenariat social du secteur avant de reprendre une association est une chance. En tant que secrétaire de la CPSO, j'ai eu l'occasion de côtoyer le président du gGmb qui siège à la CPSO, et de mettre en place différents processus liés notamment aux financements que les fonds paritaires octroient aux entreprises formatrices. Le fait de connaître ces éléments au moment de reprendre le secrétariat d'une association patronale permet de se concentrer rapidement sur les dossiers de fond qui préoccupent l'association, de répondre quasi instantanément aux questions des membres liées aux conditions minimales de travail et de salaire et de pouvoir être « opérationnelle » avec célérité. Mais il est certain que c'est également mon expérience au sein d'autres associations professionnelles qui est un atout. Car le secrétaire de commission paritaire se doit d'être neutre, alors que le secrétaire patronal fait de la défense professionnelle.... patronale. Avoir pratiqué le rôle de secrétaire patronal, en sus de celui de secrétaire de





commission paritaire, permet de savoir tout de suite comment se positionner en tant que secrétaire patronal du gGmb.



Alain Meylan

*Après plus de vingt années au service des métiers du bois, quel souvenir gardez-vous de votre rôle de secrétaire patronal du gGmb ?*

Engagement, caractère, humilité, solidarité, générosité et famille

Engagement! Car il convient de défendre avec énergie et conviction les multiples dossiers qui s'ouvrent quasi quotidiennement dans des domaines aussi variés que la négociation, la technique, la formation, l'événementiel, la politique patronale, le lobbying, la médiation, le consulting, etc.

Caractère! Car pour soutenir cet engagement, il en faut et on ne fait pas ce métier sans en avoir. Bien sûr qu'il faut admettre de temps à autre quelques « coups de gueule » intempestifs.

Humilité! Malgré une position souvent au-devant de la scène, ne jamais perdre de vue notre réelle position, qui est au service des entreprises et non le contraire, n'en déplaise à certains egos.

Solidarité, générosité et famille! « Les gars » du bâtiment sont formidables et j'ai un grand respect pour leur solidarité et leur générosité, avec cet esprit de « famille » si particulier au

secteur du bâtiment.

Tour à tour juriste, négociateur, médiateur, confident, organisateur, lobbyiste, formateur, politicien: le rôle de secrétaire patronal est une formidable école de vie professionnelle. On est en formation continue perpétuelle, avec des remises en question permanentes. Pas de routine, ni d'ennui! On vit au rythme des patrons avec leur optimisme, leurs craintes, mais surtout avec cette formidable force d'entreprendre et d'avancer tous les jours qui les caractérisent. Avec cet amour de leur matériau de base, le bois, ils développent une chaleur, une émotion dans leur engagement professionnel. Les avoir côtoyés durant toutes ces années est un véritable honneur et une richesse humaine sans précédent. Je leur dis un grand MERCI.

*Vous avez choisi de prendre de nouvelles responsabilités en juillet 2018. En quoi consiste votre rôle de Directeur F4S ?*

J'ai repris la direction de deux sociétés F4S SA et ERGOrama SA, la première ayant acquis la deuxième. En premier lieu, il s'agissait de déterminer s'il convenait de maintenir les deux entités ou de procéder à un rapprochement. A l'évidence, une fusion était LA solution. Ainsi décidé par le conseil d'administration, il s'agit de réconcilier et harmoniser les deux sociétés en respectant les obligations légales de la Loi sur la fusion et la Loi sur le travail, avec les modifications nécessaires des contrats de travail prévues pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tout en gardant et développant nos prestations en faveur de nos clients. Mon rôle consiste également à ce que les collaborateurs se nourrissent mutuellement de leurs atouts et compétences propres, selon la philosophie des deux sociétés. En effet, bien qu'active dans le même domaine d'activité (application de la directive MSST de la CFST) elles avaient des sensibilités d'approche différentes; pour l'une plus portée sur l'ergonomie et la santé avec un esprit académique et



l'autre davantage sur la sécurité avec une *leurs informations, documents et réponses*  
approche axée sur le terrain. Je dois dire *lors de la rédaction de cet article.*

que concernant les relations humaines, la coopération est particulièrement réussie avec des personnes qui sont investies et ont compris que la fusion était le début d'un nouveau départ. Grâce à la motivation de tous les collaborateurs, l'enthousiasme est général et je ne peux que m'en féliciter. Ces bases organisationnelles posées et une fois la nouvelle société créée, dont le nom n'est à ce jour pas connu, la prochaine étape sera de définir le concept marketing/communication. Ce concept s'organisera autour d'un programme de prestations développé et solidifié, afin d'aider toutes les entreprises romandes - de toutes tailles et de toutes activités - dans leur déploiement de la santé et sécurité au travail. J'ai bien dit toutes les entreprises ROMANDES, car notre volonté affirmée est d'être le partenaire privilégié romand des entreprises.

*Pour aller plus loin, nous vous conseillons la lecture du livre commémoratif « Les métiers du bois à Genève, des origines à nos jours » de Christophe Vuilleumier, paru en 2015 aux Editions Slatkine, Genève. Cet ouvrage nous a été utile pour mieux comprendre l'histoire du gGmb et rédiger le présent article. ■*



*Conservez-vous un lien avec les métiers du bois ?*

Bien sûr, car depuis 1998 les métiers du second oeuvre genevois se sont regroupés, afin d'optimiser leur action (coût et prestation) en matière de MSST. Ainsi toutes les entreprises bénéficient « à la demande » de prestations et conseils pour l'application de la directive CFST délivrées par F4S SA. Ainsi, le gGmb est un des clients historiques de F4S SA. On peut se demander si, à l'instar du second oeuvre genevois, le second oeuvre romand ne pourrait pas réfléchir à une application globale et collective de la santé et sécurité au travail par, par exemple, la mise en place d'une convention collective de la MSST comme la CCT ou la CCRA ? Ainsi, si nous sommes choisis comme partenaire, je garderai un lien avec non seulement la FRECEM, mais aussi tous les métiers du second oeuvre romand.

*Nous remercions chaleureusement M<sup>me</sup> Bloch, ainsi que MM. Duret et Meylan pour*